Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Garderie La Villa des Amis	2008306	Le 12 avril 2023
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Garderie La Villa des Amis Ltée		(506) 394-3573
Adresse		
6830 11 Route Tracadie Beach NB E1X 4P4		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Sylvie Richardson	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu. - Les documents affichés à la porte sont conformes. - Les dossiers des incidents des enfants sont complets. - Chaque enfant à un espace d'accès facile est prévu pour ranger les effets personnels. Discussion avec l'éducatrice afin d'avoir les étiquettes sur les sucettes et changement des membres du conseil. Pendant ma surveillance, les enfants se réveillent, changement de couche, salle de bain et jeux libres.

original signé par
Sylvie Richardson — Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 avril 2023 — Date

original signé par
Karine Haché- Boucher — Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 avril 2023 — Date